PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le mercredi 18 décembre 2024, à 11 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS:

M^{mes} les conseillères et MM. les conseillers

Paul Goulet François Lemay
Alain Lacasse Denyse Tremblay
Robert Riel Félix Dionne
Robert Vincent Catherine Baudin

SONT ABSENTS:

Stéphane Giard Geneviève Rheault

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général, M. Gabriel Bruneau, la directrice générale adjointe, M^{me} Josée Lamoureux et la greffière adjointe, M^e Joannie Meunier.

Dépôt

Avis de convocation - Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de la greffière adjointe indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi

2024-12-1260

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-1261

Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 1361-2024 décrétant des dépenses relatives à toutes contributions dans le cadre de programmes favorisant le logement abordable et sociale et un emprunt total de 10 200 000 \$ incluant les frais d'escompte et d'émission

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet

appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 1361-2024 décrétant des dépenses relatives à toutes contributions dans le cadre de programmes favorisant le logement abordable et sociale et un emprunt total de 10 200 000 \$ incluant les frais d'escompte et d'émission », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2024, soit adopté avec les modifications suivantes :

Dans le titre du règlement, ajouter les mots « incluant les frais d'escompte et d'émission » après les mots « emprunt total de 10 200 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

2024-12-1262

Adoption – Règlement numéro 1362-2024 modifiant le Règlement numéro 1165-2022 (et ses modifications) établissant le Programme d'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements abordables servant à des fins résidentielles de la Ville de Granby (PALL-Granby) afin d'établir l'enveloppe budgétaire à 1 100 000 \$ pour l'année 2025

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1362-2024 modifiant le Règlement numéro 1165-2022 (et ses modifications) établissant le Programme d'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements abordables servant à des fins résidentielles de la Ville de Granby (PALL-Granby) afin d'établir l'enveloppe budgétaire à 1 100 000 \$ pour l'année 2025 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-1263

Période de questions des citoyens et des citoyennes

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question et aucune question écrite n'a été reçue.

2024-12-1264

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller François Lemay

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de lever la séance. Il est 11 h 03.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse

Me Joannie Meunier, greffière adjointe